

# HOME MEDICALISE DU GIBLOUX

## INFORMATIONS 2018



Adresse : Rte du Levant 4, 1726 Farvagny  
Tél. : 026 / 411 81 81  
Fax : 026 / 411 81 82  
E-mail : [home.gibloux@homedugibloux.ch](mailto:home.gibloux@homedugibloux.ch)  
Site : [www.homedugibloux.ch](http://www.homedugibloux.ch)

# Index

Administration – réception Admission Animation Argent	<i>page 3</i>
Assurances Bus Cafétéria Chambre	<i>page 4</i>
Courrier Fiscalité Fumée Journal du Home Linge	<i>page 5</i>
Médecins Médecins -dentistes Objets de valeur Offices religieux	<i>page 6</i>
Physiothérapie Podologue Réparations Repas	<i>page 7</i>
Salon de coiffure Soins Téléphone / TV / WIFI	<i>page 8</i>
Visites	<i>page 9</i>

## ADMINISTRATION / RECEPTION

Ouverture :

Tous les matins de 8h00 à 12h00.

En cas d'urgences en dehors de ces horaires, vous pouvez vous adresser au bureau de la direction.

**Nos bureaux sont fermés le week-end et les jours fériés.**

## ADMISSION

La direction est à votre entière disposition pour une visite de l'établissement avant l'inscription.

Les documents suivants sont à présenter lors de la signature du contrat d'hébergement :

- *livret de famille*
- *police d'assurance maladie*
- *5 derniers avis de taxation pour orientation sur votre droit à une prestation complémentaire et subvention aux frais d'accompagnement*

Nous vous orientons volontiers dans les démarches administratives à entreprendre, notamment en ce qui concerne la demande de prestations complémentaires.

## ANIMATION

Le **programme** de l'animation hebdomadaire est annoncé sur les écrans d'accueil de chaque unité, ainsi qu'à la réception et à la cafétéria.

Le choix des activités est conçu de manière à agrémenter vos journées. N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques, critiques et souhaits.

## ARGENT

Vous avez la possibilité de mettre en sécurité, contre quittance, de modiques sommes dans le coffre de l'établissement. Nous vous conseillons de ne pas garder en chambres des sommes d'argent élevées et vous rappelons que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

## ASSURANCES

Le home a conclu une assurance **RC et ménage collective** (obligatoire) à l'intention de l'ensemble des résident(e)s. Les primes vous sont facturées Fr. 0,25/jour. Si vous possédez du mobilier de plus de Fr. 5'000.-- de valeur, il est judicieux de conclure une assurance complémentaire privée. Notre service administratif est à votre disposition pour tout complément d'information.

## BUS

Code : DIR-REF-1.2-01	Auteur : DI	Page : 3/10	Date : 06/07/2018
Révision : 16	Libération : DI	Nom du fichier :	Plaquette du HMG

Les confortables bus du home sont réservés prioritairement pour les **excursions** des résidents et hôtes du foyer de jour, sorties organisées par le service de l'animation. Les transferts à l'hôpital (pour des traitements ambulatoires) ou chez les médecins sont normalement assurés par la famille; en cas de nécessité ou sur demande, ces transferts peuvent être effectués par le home qui facture Fr. 50.-- à l'heure majoré d'une participation forfaitaire de Fr. 10.-- pour les transferts dans le cadre de la commune de Gibloux et de Fr. 20.-- hors commune (max. 40 km).

## **CAFETERIA**

L'espace "cafétéria" est ouvert 7 jours sur 7, de 07h30 non-stop jusqu'à 20h30. Deux distributeurs de boissons (chaud - froid) ainsi qu'un distributeur de snacks sont à votre disposition.

Les dames de la cafétéria assurent le service tous les jours (lundi au vendredi) de 10h45 à 17h00 ainsi que le samedi et dimanche de 11 h 00 à 17 h 30.

Vous n'avez aucune obligation de consommer, mais avez tout loisir de profiter de ce sympathique endroit, pour faire causerie ou pour lire/rédiger votre courrier, par exemple. Vos amis et parents ont la possibilité de vous offrir des "bons cadeaux".

## **CHAMBRE**

Elle est équipée d'un lit électrique, d'une table de nuit avec lampe de chevet, d'un appareil téléphonique, d'une prise TV raccordée à une antenne parabolique, du WIFI public, d'une salle d'eau (WC avec douche), d'une armoire murale. Vous avez la possibilité d'amener quelques meubles personnels mais nous vous conseillons de laisser tout de même un espace dans la chambre afin de se mouvoir en toute sécurité. Idéalement 1 fauteuil relax, 1 commode/meuble de TV, 1 petite table et 2 chaises, des tableaux et/ou photos souvenirs. Les tapis, par mesure de sécurité et d'hygiène, sont proscrits. Notre service technique vous oriente pour l'installation de votre télévision privée. Pour tout entreposage (au sous-sol) de mobilier, un forfait de Fr. 50.--/mensuel est facturé.

Pour des raisons de sécurité, il est interdit d'allumer tout corps inflammable, tel que bougies, en chambre.

## **FUMEE**

Le home du Gibloux dispose d'un local pour les fumeurs situé au rez-supérieur en face des boîtes aux lettres. Ce local est dédié uniquement aux résidents. Des cendriers sont à disposition à l'extérieur du home.

## **COURRIER**

Vous disposez d'une boîte aux lettres personnelle. La distribution et l'expédition du courrier sont garanties du lundi au vendredi.

Code : DIR-REF-1.2-01	Auteur : DI	Page : 4/10	Date : 06/07/2018
Révision : 16	Libération : DI	Nom du fichier : Plaquette du HMG	

Si votre état de santé ne permet pas d'aller chercher vous-mêmes le courrier, le personnel soignant s'en chargera et vous le remettra en chambre.

Si vous ne désirez pas que votre proche reçoive le courrier (factures, divers courriers officiels), nous vous conseillons de faire un changement d'acheminement car un forfait de fr. 10.00 par mois sera facturé pour tout retour de courrier par le secrétariat au répondant administratif.

## **FISCALITE**

Le Service cantonal des contributions accorde un allègement fiscal à certaines conditions. L'administration adresse au répondant administratif en temps opportun le formulaire idoine.

## **JOURNAL DU HOME**

Nous avons le plaisir d'offrir à nos résidents notre journal trimestriel "**Giblotin**" qui relate la vie du home. Vous êtes invité(e) à nous transmettre vos propositions d'articles qui seront les bienvenues.

## **LINGE**

Votre linge personnel est entretenu par le home, excepté le linge délicat tel que vêtements en laine ou soie. Tout linge personnel est marqué par les soins du home (Fr. 50.-/heure + Fr. 1.00 par nominette). Les travaux de couture vous sont facturés mensuellement. Le lavage de la literie personnelle ainsi que divers tissus (nappes, rideau, etc.) est facturé en sus.

Toute perte de linge doit être annoncée au personnel soignant dans un délai de 10 jours pour prétendre à un éventuel remboursement.

## **MEDECINS**

Nous vous demandons de choisir un des quatre médecins suivants :

- *M. le Dr. Philippe Ducrest, Farvagny*
- *M. le Dr. André Schaub, Posieux (médecin répondant du home)*
- *Mme Dresse Aline Rossi Righetti, Farvagny*
- *M. le Dr. Vincent Righetti, Farvagny*

## **DENTISTE - TECHNICIEN**

Selon les directives de la Société fribourgeoise des médecins-dentistes (SFMD) et du Service de la santé publique du canton de Fribourg, les techniciens-dentistes n'ont pas le droit de travailler en bouche. Un diagnostic, la prise d'une empreinte ou toute autre acte nécessitant d'intervenir dans la bouche du patient leur est interdit par la loi. Dès lors, le répondant thérapeutique doit, en cas de problèmes bucco-dentaires, prendre contact avec le médecin-dentiste de son parent résident, ou avec un praticien de son choix.

Code : DIR-REF-1.2-01	Auteur : DI	Page : 5/10	Date : 06/07/2018
Révision : 16	Libération : DI	Nom du fichier : Plaquette du HMG	

Le HMG bénéficie des prestations d'un médecin référent, membre de la SFMD, en la personne de

- M. le Dr. Philippe Rusca, Rue de Locarno 3, 1700 Fribourg, 026 322 72 42

En cas de non-respect de ce qui précède, le répondant thérapeutique porte l'entière responsabilité des éventuelles répercussions.

## OBJETS DE VALEUR

Nous déclinons toute responsabilité en cas de vol. Votre chambre est équipée d'un tiroir à clé (excepté les chambres 123, 223 et 323).

## OFFICES RELIGIEUX A LA CHAPELLE

*Lundis, mardis et jeudis*                      *adoration ou prières*                      à 16 h 15

*Tous les samedis*                              *messe dominicale \**                      à 16 h 00

*Tous les premiers vendredis du*  
*mois*    *prières et communion*                      à 16 h 15

\* Si vous souhaitez recevoir **l'eucharistie en chambre** (lorsque vous n'êtes pas à même d'assister à la messe), veuillez aviser le personnel soignant de votre étage.

Un lieu de recueillement est à votre disposition tous les jours de 08h00 à 16h30, exceptés les jours de grande manifestation où toute la surface des salles d'animation, conférence et recueillement sont utilisées (loto, diverses fêtes).

## PHYSIOTHERAPIE

Les résidents peuvent choisir entre les physiothérapeutes suivants (signataires d'une convention avec le Home) :

- Mme Laetitia Bezzola
- Mme Arlette Bonvin
- Mme Martine Casati
- Mme Lucie Frioud
- M. Alain Pirlet
- M. Daniel Vonlanthen

Pour toute suite utile, veuillez vous référer au personnel soignant

## PODOLOGUE

Une podologue externe, Mme Virginie Ruffieux prodigue ses soins une fois par mois. Le personnel soignant se soucie de la coordination. Ces prestations sont portées sur la facture mensuelle.

Code : DIR-REF-1.2-01	Auteur : DI	Page : 6/10	Date : 06/07/2018
Révision : 16	Libération : DI	Nom du fichier : Plaquette du HMG	

## REPARATIONS / PRESTATIONS DU SERVICE TECHNIQUE

La réparation du mobilier et équipement personnel peut être assurée par nos services, dans la limite de nos compétences. Toute prestation exécutée par le service technique est facturée.

- Réglage TV, installation électronique
- Réparation objet, évacuation meubles
- Piles, câble antenne, câble HDMI, internet, téléphone, rallonge, multiprise,
- Boitier de montre alarme

## REPAS

*déjeuner*                    *dès 08 h 00*

*dîner*                        *dès 11 h 45*

*souper*                      *dès 17 h 45*

Le repas de midi est servi en salle à manger, le petit déjeuner ainsi que le souper sont servis au séjour des unités.

Vous apprécierez notre cuisine familiale. Les régimes alimentaires, sur prescription médicale, sont respectés. Vos proches ont la possibilité de partager en votre compagnie le repas de midi servi alors à la cafétéria. Vous êtes prié(e) de vous conformer aux prescriptions suivantes pour les réservations (☎ 026/ 411 81 65):

- *pour le repas du lundi au samedi, annonce téléphonique **la veille jusqu'à 18h30***
- *pour le repas du dimanche, annonce téléphonique **jusqu'au vendredi précédent jusqu'à 13h00***
- *pour les jours fériés, annonce téléphonique au plus tard **48 h avant***

Nous organisons aussi volontiers le dimanche, des **repas en famille**. Pour la réservation, veuillez nous contacter **au plus tard 10 jours avant l'événement** au no. de téléphone sus-indiqué.

## SALON DE COIFFURE

Une coiffeuse indépendante vous offre ses services dans son salon au rez-inférieur du home. Si vous souhaitez obtenir un rendez-vous, merci de vous annoncer au personnel soignant de l'unité ou vous rendre directement chez la coiffeuse qui vous fixera une date.

## SOINS

Le home vous garantit des soins individualisés et globaux, selon les directives du médecin cantonal. Les annexes au contrat d'hébergement vous renseigneront sur notre éthique professionnelle.

Un forfait journalier de Fr. 1.00 vous est facturé pour couvrir les frais de matériel non pris en charge par la caisse-maladie (matériel non LiMa et LPPA).

Code : DIR-REF-1.2-01	Auteur : DI	Page : 7/10	Date : 06/07/2018
Révision : 16	Libération : DI	Nom du fichier : Plaquette du HMG	

## TELEPHONE – TELEVISION - WIFI

Vous bénéficiez d'une entrée de téléphone direct, d'une prise TV ainsi que du WIFI. La mise à disposition de ces services est facturé fr. 30.00 par mois. Les communications téléphoniques sont comprises dans le forfait. Le téléviseur doit être équipé d'un récepteur TNT + HD pour recevoir toutes les chaînes.

Pour l'accès au WIFI, merci d'ouvrir un compte utilisateur auprès de la direction. Un accès et un mot de passe vous seront remis.

Vos proches vous atteignent (valable que pour les unités 1 / 2 / 3) en composant le

**026 411 8 + le n° de votre chambre (3 chiffres)**

Pour contacter les équipes soignantes, vos proches composent selon l'unité de soins où vous résidez, les numéros suivants

- **026 411 81 32 personnel soignant de l'unité 1 (1<sup>er</sup> étage)**
- **026 411 82 32 personnel soignant de l'unité 2 (2<sup>ème</sup> étage)**
- **026 411 83 32 personnel soignant de l'unité 3 (3<sup>ème</sup> étage)**
- **026 411 83 52 personnel soignant de l'unité 4 (4<sup>ème</sup> étage)**
- **026 411 81 00 personnel soignant de nuit (21h00 à 07h00)**

Si vous êtes au bénéfice d'une rente complémentaire ou si votre niveau de soins se situe à partir du niveau 4 (système RAI), vous pouvez être exempté de la redevance Radio-TV auprès de Billag (renseignement sur la procédure auprès de notre administration).

## VISITES

Vos parents et amis peuvent vous rendre visite aux heures qui leur conviennent. Une sonnette a été prévue afin que toute personne puisse s'annoncer quand l'entrée principale est fermée (entre 20h45 et 07h00).

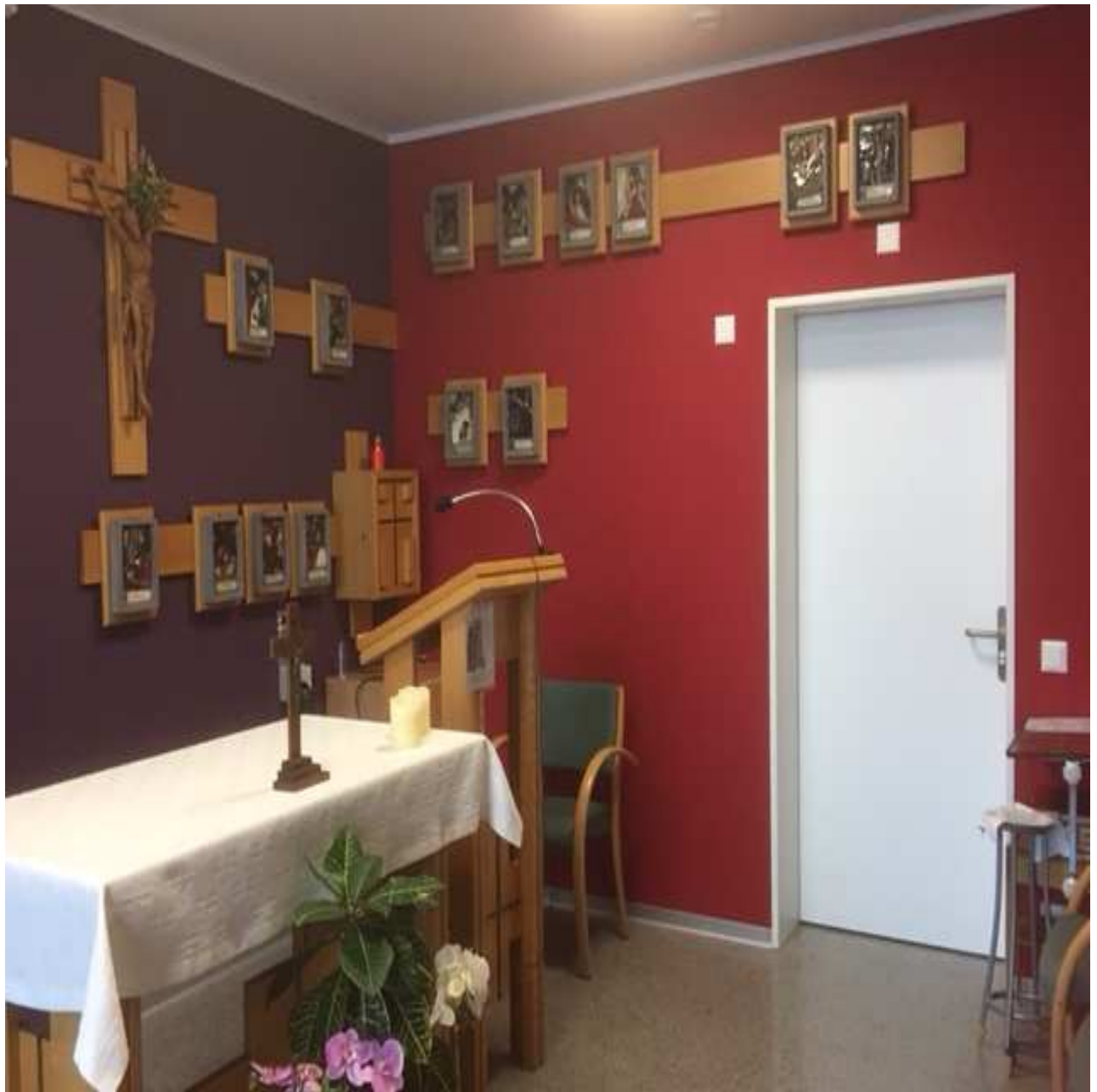
**Excellent séjour au  
Home médicalisé du Gibloux !**

La direction et les collaborateurs du HMG

Code : DIR-REF-1.2-01	Auteur : DI	Page : 8/10	Date : 06/07/2018
Révision : 16	Libération : DI	Nom du fichier : Plaquette du HMG	







Code : DIR-REF-1.2-01	Auteur : DI	Page : 10/10	Date : 06/07/2018
Révision : 16	Libération : DI	Nom du fichier : Plaquette du HMG	